

# Participez aux débats

**Tous les syndiqués peuvent participer à la réflexion aux débats sur le document d'orientation et la proposition d'annexe aux statuts en participant aux assemblées et débats organisés par leur syndicat et/ou par l'ensemble de nos organisations.**

Les syndicats, sections syndicales et comités de travailleurs privés d'emploi sont invités à transmettre un « procès-verbal d'assemblée de syndiqués » pour faire connaître leur appréciation sur les projets de document d'orientation et d'annexe statutaire.

Ce document doit être transmis :

✉ par mail : [orientation52@cgt.fr](mailto:orientation52@cgt.fr)

✉ par courrier : CGT 52<sup>e</sup> Congrès orientation, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.

## Améliorez les projets

Seuls les syndicats, sections syndicales et comités de travailleurs privés d'emploi peuvent proposer des amendements aux projets de document d'orientation et d'annexe aux statuts.

**La date limite de réception des amendements est le lundi 15 avril 2019.**

### Attention, nouveauté :

**1. Les amendements devront être déposés directement en ligne sur un logiciel dédié** accessible sur le site Internet [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) ou directement sur le site du Congrès [www.congres52.cgt.fr](http://www.congres52.cgt.fr)

Cela allégera le travail administratif très lourd de saisie et évitera les problèmes éventuels de lisibilité et/ou d'incompréhension.

En effet, une fois identifiés le thème et le numéro du paragraphe sur lequel vous souhaitez proposer un amendement, le projet s'affichera et vous pourrez directement travailler dessus. Soit ajouter du texte, soit en enlever. Vous garderez également l'accès à votre compte pour consulter vos amendements.

**Précision :** pour la saisie de l'amendement dans la case « numéro du paragraphe », le numéro doit être saisi de la façon suivante :

✉ pour le préambule : PR + n° du paragraphe (précédé de 1 ou 2 zéros si nécessaire)

Exemples : sur le paragraphe 2, je saisis PR002  
sur le paragraphe 15 je saisis PR015

✉ pour les thèmes : n° du thème + T + n° du paragraphe (précédé de 1 ou 2 zéros si nécessaire).

Exemples : sur le paragraphe 25 du thème 1, je saisis 1T025  
sur le paragraphe 150 du thème 3, je saisis 3T150

✉ pour l'annexe statutaire : MS + n° du paragraphe (précédé de 1 ou 2 zéros si nécessaire)

Exemples : sur le paragraphe 4, je saisis MS004  
sur le paragraphe 12 je saisis MS012

**2. Les priorités collectives :** certaines phrases du document sont en police de couleur orange dans le texte. Il s'agit de priorités qui ont été identifiées et qui sont récapitulées à chaque fin de thème. Si vous souhaitez les modifier, en enlever ou en rajouter, vous pouvez les amender de la même manière que le reste du texte. Toute modification de ces phrases dans le texte sera automatiquement prise en compte dans les priorités, et inversement.

Comme auparavant, votre code Cogétise et votre code postal sont indispensables pour vous identifier et pour la prise en compte de chaque amendement. La saisie n'est accessible que si le paiement des cotisations est à jour. A cette occasion un tutoriel a été réalisé pour expliquer la procédure et la méthode. Pour visualiser la vidéo vous devez saisir le lien suivant : <https://cloud.cgt.fr/index.php/s/wLX3aJ5eBJaBk5R>. Certains de votre compréhension, nous comptons sur vous pour **prioriser cette procédure**. Toutefois, s'agissant d'une nouveauté, la procédure papier est encore possible à l'aide du formulaire prévu (1 par amendement). Ils sont à adresser :

Pour l'orientation :

- par courriel : [orientation52@cgt.fr](mailto:orientation52@cgt.fr)

- par courrier : CGT 52<sup>e</sup> Congrès Orientation, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.

Pour l'annexe aux statuts :

- par courriel : [annexestatutaire52eme@cgt.fr](mailto:annexestatutaire52eme@cgt.fr)

- par courrier : CGT 52<sup>e</sup> Congrès Annexe statuts, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.



